

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24.08.2018

Dossier complet le :

24.08.2018

N° d'enregistrement :

2018-3447

1. Intitulé du projet

Construction d'un collège 400 sur la commune de Boufféré (85)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

UDOGEC DE VENDEE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur CHRISTOPHE GEFFARD, Directeur diocésain, mandataire de l'UDOGEC

RCS / SIRET

7 8 6 4 4 8 8 6 0 0 0 0 2 7

Forme juridique Association Loi 1901

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41-a	Construction d'un collège 400 et des aménagements connexes (requalification de la voie d'accès, desserte piétonnière, aménagements d'une plateforme destinée aux cars scolaires, stationnements automobiles) sur un terrain d'assiette de 5,3 ha. Les aménagements connexes comprennent des aires de stationnement ouvertes au public de 64 unités ainsi qu'une plateforme pour les cars scolaires (16 emplacements prévus).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site d'implantation est localisé au Sud de la partie agglomérée de la commune de Boufféré le long de la RD 763 en direction de La Roche-sur-Yon. Il s'agit d'une parcelle de 5,3 ha vouée à être urbanisée au sein duquel le maître d'ouvrage dispose d'un terrain d'opération d'environ 1,4 ha. Le maître d'ouvrage souhaite s'orienter vers un projet compact qui permette une certaine économie de foncier et de parer à une extension future.

Le futur collège a vocation à accueillir environ 400 élèves répartis théoriquement en 16 divisions (ou classes), soit 4 par niveau de la 6ème à la 3ème, avec une extension possible pour 200 élèves. Il sera composé de la typologie habituelle des locaux constitutifs d'un établissement scolaire du second degré, à savoir de salles d'enseignement, de locaux d'accompagnement à l'enseignement (vie scolaire, centre de documentation, administration, sanitaires...), de locaux d'accueil et administratifs et de locaux d'entretien et de maintenance des bâtiments.

En complément au collège, plusieurs aménagements connexes seront réalisés hors enceinte:

- requalification de la voie d'accès (rue des Gorgendières)
- aménagement d'aires de stationnement ouvertes au public de 64 unités et d'une plateforme pour les cars scolaires (16 emplacements prévus)
- aménagement de dessertes piétonnières

4.2 Objectifs du projet

Afin de répondre aux enjeux de la croissance démographique de l'agglomération de Montaigu et de désengorger les collèges privés existants, la Direction de l'Enseignement Catholique de Vendée (DEC 85) souhaite construire un nouveau collège à Boufféré permettant d'accueillir 400 élèves (voire davantage à moyen ou long terme).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une durée prévisionnelle de 18 mois. Ils comprendront:

- les terrassements
- la réalisation des voiries et des aires de stationnement : requalification de la rue des Gorgendières, aménagement d'aires de stationnement ouvertes au public de 64 unités et d'une plateforme pour les cars scolaires (16 emplacements prévus), aménagement espaces verts, la viabilisation du site et la construction des bâtiments (collège), desserte piétonnière (parvis central et mail piétonnier)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En fonctionnement, le collège accueillera : 16 divisions scolaires pour un total théorique de 400 élèves qui pourrait atteindre jusqu'à 480 élèves avec des classes de 30 élèves, ainsi que le personnel (environ 50 personnes).

Ce fonctionnement engendrera une augmentation de la circulation automobile (voitures et cars scolaires) anticipée dans le cadre du dimensionnement des aires de stationnements (16 emplacements cars, 64 emplacements automobiles) et de la requalification des voiries à l'échelle communale (requalification de la rue des Gorgendières s'inscrivant dans le cadre de l'évolution du schéma communal de circulation).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les procédures pré-identifiées à ce stade du projet sont les suivantes :

- un Permis de Construire
- un examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2 du code de l'environnement et de son annexe (rubriques 41-a)
- une procédure IOTA au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Collège (enceinte)- Surface utile/surface plancher	9 052 m2 / 3 368m2
Aménagements connexes hors enceinte (aires de stationnements pour 16 unités cars, 64 unités automobiles, desserte piétonnière) - Surface utile/surface plancher	5500 m2 / 0 m2
Extension (enseignement, accompagnement)- Surface utile/surface plancher	1073 m2/423 m2
Collège + extension + aménagements connexes - Surface utile/surface plancher	15 126 m2/ 3 791 m2
Surface de la parcelle cadastrale d'implantation (parcelle ZI 37)- terrain d'assiette	5,3 ha
Nombres d'unités de stationnement automobiles	64 unités
Nombre d'unités de stationnement cars	16 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le site d'implantation est localisé au Sud de la partie agglomérée de la commune de Boufféré (85) le long de la RD 763 en direction de La Roche-sur-Yon.

Coordonnées géographiques¹ Long. 1° 20' 30" 0. Lat. 46° 57' 26" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	la ZNIEFF la plus proche se situe à 2,53 km du site du projet : ZNIEFF1-520616283-ZONES À CHIROPTÈRES DU BOURG DE MONTAIGU
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une zone humide d'une surface de 7 567 m ² a été identifiée au sein de la parcelle de 5,3 ha, et en particulier au niveau du site d'implantation de 1,5 ha (voir Annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable. Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les fondations seront superficielles et n'impacteront pas les nappes d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet visera un équilibre entre les déblais et les remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet visera un équilibre entre les déblais et les remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Des mesures d'évitement géographique (limitation de l'emprise du projet, balisage du chantier) permettent d'éviter toute incidence sur les enjeux écologiques identifiés sur le site et à proximité immédiate. Ainsi, le projet permet de conserver intégralement : - la zone humide de 7 567 m ² - le réseau de haies et lisières forestières, localisé au Nord et à l'Est du site
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'emprise du projet et des aménagements connexes est susceptible de convertir 15 200 m2 d'espaces agricoles en surfaces aménagées (voiries, stationnements, bâtiments, parvis, espaces verts).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de risque de Transport Matières Dangereuses identifié à proximité du site. Aucun risque lié à des sites SEVESO ou installations classées à proximité du site.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Site non concerné par l'aléa inondation par crue. Site de sensibilité forte à l'aléa inondation par remontée de nappe. Site concerné par un aléa moyen au retrait-gonflement des argiles. Suivant arrêté n°8/DDE/175 du 19/06/08, toutes les communes du département de Vendée sont déclarées contaminées par les termites. Zone de sismicité 3 (modérée) suivant le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase exploitation : circulation des véhicules automobiles et cars scolaires sur la RD 763 et la rue des Gorgendières.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier, les rotations des engins seront optimisées pour réduire les nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase exploitation, le collège ne constitue pas une source de bruit notable. Les éventuelles nuisances sonores sont uniquement liées à la circulation automobile associée à la RD 763 et la rue des Gorgendières.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le collège ne constitue pas une source notable d'odeurs (phases chantier et exploitation). Aucun service de restauration n'est prévu au sein de l'enceinte en phase fonctionnement.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier, les rotations des engins seront optimisées pour réduire les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier, des mesures de réduction permettront de réduire les nuisances lumineuses, notamment proximité des haies existantes (enjeu chiroptères). En phase fonctionnement, un éclairage extérieur du collège sera prévu afin d'assurer la surveillance du site, et assurer l'éclairage des zones techniques extérieures et de la plateforme de stationnements. Cet éclairage sera limité en termes de puissances et durée (extinction automatique, programmation).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La chaufferie, permettant d'assurer les besoins du collège, bénéficiera d'un système de filtration des particules rejetées par les chaudières ainsi que d'une optimisation constante de leur fonctionnement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	En phase travaux et exploitation, les ruissellements issus des eaux pluviales seront collectés dans des bassins d'infiltration dimensionnés en conséquence. Les dispositions prévues seront détaillées dans le dossier Loi sur l'eau ainsi qu'à travers les prescriptions techniques et environnementales qui seront associées aux documents de consultation des entreprises.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En l'absence de service des restauration au sein de l'enceinte, aucun effluent n'est prévu. Les eaux usées seront raccordées au réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En l'absence de service des restauration au sein de l'enceinte, aucun déchet de restauration n'est prévu. Les déchets de fonctionnement seront évacués vers les filières de tri en vigueur.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le secteur d'implantation est inclus dans un périmètre d'information au titre de l'archéologie préventive nécessitant une demande d'avis auprès du Service régional d'archéologie de la DRAC. Cette démarche a été engagée par la commune à l'échelle du secteur d'implantation de 5,5 ha.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Les surfaces aménagées sont susceptibles de convertir 15 200 m ² d'espaces agricoles en surfaces artificialisées (voiries, stationnements, bâtiments, parvis, espaces verts). Ces surfaces sont actuellement l'objet de céréaliculture. Par ailleurs, le projet s'inscrit en cohérence avec les orientations d'aménagement urbain du secteur Sud de la commune, pour l'accueil de nouvelles activités économiques et tertiaires ainsi que création de nouveaux logements, plus à l'est, qui bénéficiera de la requalification de la rue des Gorgendières.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

A ce jour, aucun projet existant ou approuvé susceptible d'engendrer des incidences cumulées n'est identifié dans le secteur d'implantation du projet ni à sa proximité immédiate.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'il n'est pas prévu de locaux de restauration scolaire ; les élèves demi-pensionnaires seront pris en charge au niveau du restaurant scolaire municipal. Il convient également de préciser qu'aucune surface bâtie n'est à prévoir pour l'enseignement sportif ; le projet repose également sur une problématique de mutualisation des équipements sportifs municipaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Évitement de l'intégralité de la zone humide et du réseau de haie et de lisières localisées au Nord et à l'Est

- conception : par l'adaptation de l'emprise (la zone humide et la lisière forestière intégrées aux espaces verts du collège).
- travaux : par le balisage préventif des zones à enjeu et le suivi d'un ingénieur environnement

Réduction

- conception : intégration des normes techniques en vigueur afin de maîtriser le risque lié à la sensibilité forte du site à l'aléa remontée de nappe, la présence potentielle de termites, l'aléa moyen retrait-gonflement d'argiles, l'aléa sismique modéré
- conception/travaux/fonctionnement: adaptation géographique et temporelle du système d'éclairage afin de réduire les pollutions lumineuses
- conception/fonctionnement : système de filtration des particules rejetées par les chaudières et optimisation du fonctionnement
- travaux : réduction des nuisances sonores et des émissions des engins par une gestion optimisée des circulations et rotations.

Accompagnement: Restauration des fonctions de la zone humide localisée au sein de l'enceinte dans le cadre de l'aménagement des espaces verts de l'enceinte du collège (suppression des drains, terrassement léger, végétalisation).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux identifiés, majoritairement faibles, des incidences brutes limitées et de l'application de mesures d'évitement et de réduction, il apparaît que les incidences du projet sur l'environnement sont maîtrisées et non notables, en particulier concernant : (1) le milieu physique: en phase conception, le projet intégrera les normes techniques permettant de maîtriser l'aléa moyen "argiles", la sensibilité forte à l'inondation par remontée de nappe, l'aléa moyen sismicité ainsi que le risque associé aux termites ; (2) le milieu naturel : l'intégralité de la zone humide et du réseau de haies sera évitée afin de garantir le maintien des fonctionnalités écologiques. La zone humide sera restaurée afin d'améliorer ses fonctions (notamment biologiques) ; (3) le milieu humain : l'augmentation du trafic routier sera maîtrisé par la requalification de la rue des Gorgendières, et optimisé dans le cadre du schéma de circulation communal à l'étude. Le projet peut donc être dispensé d'une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir document annexé "Liste annexes"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Roche sur Yon

le, 23 août 2018

Signature

